L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 4 FEVRIER.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

VI—(Suite.)

La comtesse de Farges était parfaitement renseignée lorsqu'elle annonçait la rentrée prochaine de l'empereur à Paris. Napoléon arrivait à Fontainebleau le 26 octobre et s'y installait avec toute la cour. Un moment la petite comtesse fut tentée d'aller jusque-là demander à César ce qui appartenait à César: le droit de grâce. Mais elle avait été informée que Napoléon s'occupait surtout là-bas d'affaires politiques, causant longuement avec Cambacérès, si bien que l'impératrice Joséphine elle-même avait été frappée de la froideur de son mari. Pourquoi l'empereur se montrait-il, après une campagne heureuse, presque sombre, vaguement inquiet? On l'ignorait.

—Ce qui est certain, pensait Louise, c'est qu'il me sera plus facile d'obtenir aux Tuileries qu'à Fontainebleau la grâce du commandant Rivière.

Il n'y avait pas, au surplus, péril en la demeure. Claude Rivière vivait dans son asile sans que la police se doutât qu'elle avait là, si près, un homme accusé de complot contre la sûreté de l'Etat. Le commandant n'était pas le seul, à la même heure, qui échappât ainsi aux agents de Fouché, et il y avait, dans un autre coin de Paris, un général proscrit caché depuis de longs mois au fond d'un ancien cloître. De celui-là, Victor Hugo, dont il fut le parrain, nous a conté l'histoire. Il s'appelait Lahorie et son refuge avait nom les *Feuillantines*.

Claude Rivière le connaissait. Lahorie, comme Guidal, comme Malet, comme Oudet, comme Rivière, voulait rendre la liberté à son pays. Tous ces soldats avaient d'avance sacrifié leur vie. Le commandant attendait maintenant, avec une impatience fiévreuse, le signal que devait donner Bernard Thévenot. "A bientôt," avait dit *Varus*, et Claude éprouvait l'angoisse profonde de l'heure qui précède la lutte. Il était ému, non de crainte, mais à l'idée seule que l'affranchissement allait venir. Et cette émotion, cette angoisse, duraient depuis des semaines sans que Rivière entendit la voix d'un compagnon d'espoir lui crier: En avant!

Les jours passaient, puis les semaines, et Rivière demeurait l'oreille aux écoutes, pour ainsi dire, et comme oublié.

Napoléon se disposait pourtant à revenir à Paris. Novembre était là, brumeux et déjà froid. Qu'attendait-on? Que se passait-il? La police avait-elle trouvé la trace du complot? Autant d'interrogations sinistres que s'adressait Claude Rivière. Autant de questions sans réponses.

L'arrivée de Napoléon avait été le signal de fêtes particulières. Chacun des grands dignitaires de l'empire tenait à donner l'hospitalité de quelques heures au vainqueur de Wagram. Il avait été un moment question d'une fête grecque au Petit-Trianon qu'habitait alors la princesse Pauline Borghèse. C'était dans l'espèce de liberté d'une de ces soirées, que Louise de Farges voulait surprendre l'empereur. Mais la fête antique fut contremandée.

—J'attendrai, dit Louise à Solignac.

Elle n'attendit pas longtemps. Le prince de Neufchâtel convia bientôt l'empereur, l'impératrice et la cour à une partie de chasse, suivie d'une représentation théâtrale, à Grosbois, la *Chypre* nouvelle qu'avait habitée le directeur Barras.

La comtesse de Farges était invitée ainsi que le colonel de Solignac qui, pour la première fois depuis sa blessure revêtit l'uniforme élégant des hussards de Bercheny. Lorsqu'après le repas, l'empereur entra, l'air ennuyé et maussade, donnant le bras à Joséphine, dans la salle où Berthier avait fait dresser le théâtre, le premier visage qu'il aperçut fut celui de Solignac.

Napoléon était évidemment soucieux; mais la vue de son *beau colonel*, qu'il avait failli perdre, amena un pâle sourire sur son visage jaune et cireux.

—Ah! dit-il, c'est vous, colonel? Eh bien, invulnérable sur le Danube ou le Rhin, vous voulez donc expirer sur les bords de la Seine?

—J'aurais fort regretté d'être mort pour une autre cause que la vôtre et celle de la France!

L'empereur sourit; la réponse lui plaisait.

—Vous êtes encore bien pâle, colonel?

—Je suis à peine rétabli.

—Voulez-vous que je vous envoie Corvisart?

—Je remercie Votre Majesté, sire. Le meilleur docteur, aujourd'hui, c'est le temps.

—Bref, soignez-vous: nous avons encore des carrés à enfoncer ensemble, et souvenez-vous que je n'ai pas un de mes officiers qui me soit plus cher que vous, dit l'empereur.

Et il passa.

Parmi les officiers et les dignitaires qui avaient entendu, les uns parurent dépités, les autres entourèrent Solignac avec une affectation de protestations nouvelles.

Napoléon et Joséphine prirent place devant le théâtre, entourés des princes, des princesses, de l'état-major des officiers supérieurs, maréchaux d'hier ou roi en perspective. Les dames d'honneur avaient, par extraordinaire, l'air assez froid avec l'impératrice.

Mme de Farges, assise non loin de l'empereur, avait déjà obtenu de lui, le sourire et le salut particulièrement aimable qu'il ne refusait jamais à la comtesse Louise. Mais un sourire, c'était peu de chose, lorsqu'il s'agissait de la vie d'un homme.

—Allons, se dit la comtesse, attendons la fin de la pièce, et comptons sur Brunet!

L'acteur Brunet, ce type merveilleux de bêtise, demeuré légendaire avec le type de Jocrisse qu'il créa,—Brunet allait jouer la bouffonnerie du vaudeville Aude, *Cadet Roussel, professeur de déclamation*. M. de Saint Cyr, le chambellan, avait fait lui-même choix de la pièce où Mlle Flore, alors fluette et charmante, donnait la réplique à Brunet.

Le théâtre improvisé chez Berthier était petit, et les acteurs se trouvaient en quelque sorte face à face avec les spectateurs: Brunet devant Napoléon. En étendant le bras à demi, Cadet-Roussel eût pu toucher César. L'empereur était soucieux. Il fallait déployer deux fois plus de talent que sur la scène des Variétés pour l'amuser de si près.

—Pourvu que Brunet le divertisse! pensait Louise.

La pièce commença. Flore jouait, toute seule, la première scène, et la pauvre fille, très intimidée, tremblait.

—Elle est gentille, dit Joséphine à l'empereur.

—Oui, fit-il du ton d'un homme dont la pensée est bien loin.

Et au bout d'un moment:

—Brunet ne vient donc pas? dit-il presque à haute voix.

Il a mit Brunet. C'était son bouffon. Le comédien entendit le mot dans la coulisse. Le voilà se hâtant, entrant brusquement, se cognant au *portant*, y accrochant un plat à barbe et une boîte à poudre qu'il portait, et, au moment où il se baissait pour ramasser les "accessoires," laissant tomber son large chapeau de Cadet-Roussel, qui alla bondir sur les genoux de Cambacérès.

L'archichancelier eut un mouvement de mauvaise humeur et rejeta vivement sur le théâtre le chapeau qui frappa en plein visage un comédien du nom d'Hugot.

Mais quoi! l'empereur avait ri. L'incident lui plaisait mieux que la pièce.

—La belle humeur est revenue, songeait Louise de Farges. Allons, je réussirai!

Tout le monde riait au surplus, puisque l'empereur était content. Cambacérès seul demeurait maussade:

—On aurait dû choisir une autre pièce, dit-il, d'un air grognon à Regnault de Saint-Jean-d'Angély.

—Et pourquoi? Celle-ci plaît à l'empereur!

La pièce continuait. Tout à coup un mot inattendu, un mot stupéfiant, retentit sur le théâtre: le mot *divorce*.

Un divorce? C'était un des personnages du vaudeville, le père Blanchet, qui parlait à Cadet-Roussel d'un divorce possible avec Manon, sa femme.

Un divorce! Et Brunet, en Cadet-Roussel, de répondre aussitôt:

"Est-ce que vous croyez que c'est pour " le plaisir que je me suis marié? Non, " c'est pour le solide; c'est pour ne pas " laisser finir la perpétuité de ma race, " pour me voir renaître en moi-même et " avoir des successeurs..."

Louise de Farges, qui écoutait Brunet, fut stupéfaite de l'effet produit par cette phrase. Un vent glacé sembla passer brusquement sur l'auditoire. Les visages s'allongeaient ou se fronçaient. L'impératrice avait caché derrière son éventail sa figure horriblement pâle. L'empereur avait l'air farouche. Il y avait de la stupeur dans toute cette salle. Berthier était consterné. Cambacérès seul laissait paraître une espèce de fantôme de sourire ironique, comme s'il eût été vengé de la ridicule affaire du chapeau.

Et la petite comtesse, dont les yeux avaient rencontré le regard de Solignac, semblait lui dire:

—Que signifie cette consternation?

Pendant ce temps M. de Saint-Cyr courait au régisseur:

—Est-il encore question de divorce dans votre maudite pièce?

—Mais le divorce fait le fond même de ce vaudeville!

—Ah! maladroit que je suis! coupez! coupez! qu'on ne parle plus de divorce!...

Louise eut bientôt, lorsque la toile eut été baissée, pourquoi l'empereur avait paru si mécontent et Joséphine si malheureuse. Il était question de divorce entre eux, et le prétexte donné par Napoléon était précisément ce besoin de *successeurs* dont venait de parler si malencontreusement Brunet.

—Napoléon doit être furieux, se disait la comtesse. Est-il bien habile, ou seulement prudent de lui parler aujourd'hui, ici même, du commandant Rivière?

Elle hésitait maintenant, puis une secrète confiance, la hâte qu'elle avait de dire à Solignac! Votre frère d'armes est sauvé, lui fit risquer l'aventure.

L'empereur s'était retiré dans un des salons du prince de Neufchâtel, ne voulant pas, sans doute, disparaître après le détestable effet produit sur l'auditoire par une telle comédie.

Assis sur un canapé, il causait, donnant à son visage évidemment contracté une expression de calme factice.

Joséphine était près de lui. Elle ne savait rien encore des projets de l'empereur; elle se contentait de les redouter. Napoléon retrouva un sourire d'assez bon aloi, lorsqu'il aperçut Louise de Farges qui, troublée, presque tremblante, s'avançait vers lui, d'ailleurs charmante avec son manteau, ses aigrettes, sa toque à trois plumes blanches posée sur ses cheveux blonds, sa longue robe brochée et qui laissait apercevoir à peine, sur le devant, le bout furtif d'un soulier de satin blanc.

L'empereur eut, malgré sa mauvaise humeur, un mot agréable pour sa "petite comtesse".

Il aimait assez volontiers à se mêler des affaires d'autrui, et sa parole brutale allait alors droit au but sans ambages.

—Eh bien, comtesse, dit-il, le veuvage ne vous pèse donc point? Mon armée ne compte donc pas assez de beaux officiers qui seraient tout heureux de se disputer votre main?

Louise était extrêmement pâle et elle essayait vainement de sourire.

—Vous savez quel est ma manière de voir, reprit l'empereur. Je n'aime pas qu'une jolie femme comme vous ne dote pas quelque mari de beaux enfants bien portants et utiles à l'Etat.

Maintenant la petite comtesse était rouge, les jolis ourlets de ses oreilles prenaient le ton de la cerise; et c'était Joséphine qui devenait livide, tandis que Napoléon continuait:

—Une femme qui n'a point d'enfants me fait un peu l'effet d'un soldat qui déserte.

Peut-être ne se rendait-il pas compte des blessures cruelles qu'il faisait ainsi à l'impératrice.

—Enfin, pour me résumer, comtesse, mariez-vous!

—Est-ce là un ordre, Sire?

—C'est un conseil!

—Votre Majesté est trop bonne. Et si elle le permettait....

Louise s'arrêta; elle sentait ses veines battre; ses poignets comme si elle eût eu la fièvre.

(*A continuer.*)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

NOUVEAUX REGLEMENTS DE DOUANE.

Le secrétaire du Trésor a approuvé les nouveaux règlements que nous donnons plus bas, et qui sont relatifs à l'entrée des bagages des voyageurs arrivant de l'étranger aux Etats-Unis. Une circulaire à ce sujet va être adressée à tous les fonctionnaires de la douane dès qu'elle sera imprimée. Voici les règlements en question:

Département du Trésor,
Washington, 18 août 1875.

Conformément aux clauses de l'article 2,790 des Revised Statutes, les personnes arrivant aux Etats-Unis devront déclarer les objets de toilette et autres à leur usage personnel, les livres et les instruments relatifs à leur profession, les outils employés dans leur métier, et faire le serment prescrit par le dit article. La déclaration demandée pourra ne contenir qu'une description sommaire des "objets de toilette," des livres et instruments," etc., en indiquant toutefois la nature de l'occupation, de la profession ou du métier, pour lesquels ces livres, instruments, etc., sont employés.

Une déclaration particulière devra être faite également pour tous les articles ayant des droits à payer, s'il s'en trouve, dans les bagages d'un passager, et le serment prescrit par les articles 9 et 10 de la loi du 22 juin 1874 devra y être annexé. Cette déclaration spécifiera chaque article, ou quand il y en aura plus d'un de la même espèce ou qualité, en donnera la quantité exacte de façon qu'on puisse la vérifier promptement, et le "prix actuel ou la valeur sur le marché étranger" devra être inscrit dans la colonne destinée à cet objet, en regard de chacun des articles. Le taux et le montant des droits à payer seront portés dans des colonnes spéciales par les employés de la douane.

Les inspecteurs de la douane veilleront à ce qu'une déclaration des bagages soit fait par chaque passager de cabine et enregistrée à la douane. Cette déclaration sera examinée dans les bureaux de l'inspecteur et contrôlée au moyen de la liste des passagers des steamers avant d'être enregistrée. Si une déclaration manque, une enquête sera faite, et l'employé qui aura examiné les bagages sera responsable de la dite déclaration.

Dans aucun cas, il ne sera permis aux personnes non munies d'une autorisation de supprimer une déclaration de bagages lorsqu'elle aura été enregistrée.

Les collecteurs de la douane recevront des imprimés pour ces déclarations de bagages, et ils auront ordre de donner aux passagers toutes les facilités désirables pour se procurer les informations relatives aux exigences de la loi et aux règlements qui concernent l'entrée des bagages.

Dans ce but, un nombre suffisant d'imprimés sera délivré par l'inspecteur aux steamers partant des Etats-Unis pour l'Europe, pour servir aux déclarations des bagages des passagers à leur voyage de retour. Les officiers de ces steamers sont priés, en conséquence, de venir en aide au département pour faire exécuter la loi en remettant pendant la traversée à chaque passager un ou plusieurs de ces imprimés, selon que cela sera nécessaire, afin que les voyageurs aient amplement le temps de faire la déclaration requise, avant l'arrivée du navire au port.

Comme il est important que toutes les prescriptions relatives au paiement des droits sur les articles importés soient exécutées, recommandation est faite aux employés de la douane de se conformer strictement et impartialement aux règlements mentionnés plus haut.

(Signé) C.F. BURNAM,
Secrétaire du Trésor par intérim.

LA LOI NOUVELLE SUR LES IMPOTS

Voici le texte de la nouvelle loi adoptée par le Congrès sur les impôts, avec les amendements qui y ont été introduits par la Chambre.

Article 1er.—A partir de la promulgation de la présente loi, il sera perçu sur les spiritueux distillés à l'avenir dans les Etats-Unis une taxe de quatre-vingt-dix cents par gallon contenant 50 degrés d'alcool, ou par gallon ordinaire si la liqueur contient moins de 50 degrés.

Cette taxe sera payée par le distillateur, le propriétaire ou le détenteur des spiritueux avant leur enlèvement de l'entrepôt attaché à chaque distillerie.

La partie de l'article 3,251 des *Revised Statutes* des Etats-Unis qui ne s'accorde pas avec la présente disposition est abrogée.

Article 2.—L'article 3,368 des *Revised Statutes* est modifié ainsi qu'il suit: rayer les mots "vingt cents la livre" et les remplacer par les mots "vingt-quatre cents la livre." En même temps, l'article 3,394 des *Revised Statutes* est amendé par la substitution du mot "six" au mot "cinq" partout où il se trouve et par la substitution du mot "soixante-quinze" au mot "soixante."

N. B.—Cette disposition fixe à 24 cents la livre l'impôt sur le tabac, à $6 par mille la taxe sur les cigares et à $2.75 par mille la taxe sur les cigarettes.

Toutefois l'accroissement d'impôt stipulé par le présent article ne s'appliquera pas au tabac, aux cigares ou aux cigarettes sur lesquelles la taxe fixée par la loi existante aura été payée au moment de la promulgation de la présente loi.

ARTICLE 3.—Il sera perçu sur les mélasses, les mélasses concentrées, les déchets de sucrerie, les sirops de jus de canne, les melados et les sucres classés d'après l'étalon hollandais de couleur, à leur importation des pays étrangers, un droit additionnel égal à vingt-cinq pour cent des droits qui sont maintenant imposés par l'article 2,504 des *Revised Statutes* sur les différentes classes d'articles désignés ci-dessus.

Le melado concentré ou *concrete* sera à l'avenir classé comme sucre et paiera les droits suivant l'étalon hollandais de couleur; et le melado sera défini comme un article obtenu pendant la fabrication du sucre, c'est-à-dire du jus de canne cuit jusqu'au point de devenir du sucre, mais contenant tout le sucre et toute la mélasse produits par l'ébullition, sans avoir été l'objet d'aucune clarification.

Tout produit de la canne à sucre importé dans des sacs, des nattes, des paniers et non dans des caisses ou barils sera considéré comme sucre et taxé en conséquence.

Il est prescrit en outre que le *drawback* sur le sucre raffiné destiné à l'exportation qui est autorisé par l'article 3,019 des *Revised Statutes*, sera diminué d'un pour cent seulement. Le montant de cette réduction sera retenu par les Etats-Unis.

Article 4.—Est abrogée la partie de l'article 2,503 des *Revised Statutes* qui porte que quatre-vingt-dix pour cent seulement des divers droits imposés sur certains articles d'importation par l'article 2,504 seront perçus. Les divers droits établis par le dit article, 2,504 seront perçus sans réduction des dix pour cent dont il est parlé dans l'article 2,503.

ARTICLE 5.—L'accroissement de droits décrété par la présente loi ne s'appliquera à aucune marchandise embarquée sur des navires et se trouvant en route pour les Etats-Unis à la date du 10 février 1875; il ne s'appliquera pas non plus aux marchandises en dépôt dans les entrepôts et les magasins publics à la date de l'adoption de cette loi.

ARTICLE 6.—Aucun des articles de la loi du 8 février 1875 ne sera interprété de manière à imposer un droit sur les étamines à bluter admises précédemment en franchise ou à exiger l'emploi de timbres mobiles sur les livrets de caisses d'épargne ou de l'enregistrement des sommes versées.

VAPEURS.

LA COTE DU LAC. Pour l'hiver.

Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Passage $1.10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer,

CAMELIA,

Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,

capitaine Wm. Hannover,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old-Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.

Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Il y a un restaurant à bord du steamer.

C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Opelousas. Paquebot régulier des Opelousas.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

TRENTON,
W. BURTON, capitaine,
J. E. QUATREVAUX, commis.

Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaizes.

JAMES M. DOWLING,
28sept— No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS. Départ régulier tous les Mardis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout frêt pour le Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.

6 août—

POUR LES OPELOUSAS. Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M

Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

FLETA,
C. C. Picket, capitaine,
A. Meynier commis,

Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaizes, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.

Le frêt du Bayou des Glaizes sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.

Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.

26 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.

Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.

Le bateau à vapeur, ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaizes.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.

18 déc—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandria, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur

BART ABLE.

R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

3 déc—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel, M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du frêt à un tarif ansi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.

12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.

Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS. F. MCELROY.

Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bordou à E. O. MELANÇON,
22juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.

Le bon bateau à vapeur
ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine,
J. C. BERGERON, Commis.

Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS. Paquebot régulier du Bayou Lafourche.

Le nouveau bateau
ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine,
J. Daniel et P. Dalferes, commis.

Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.

Retour—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.

Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.

13nov—

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin,
M. Landry Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.

Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill.—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA.

Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.

Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 39 rue Conti.

9mai—

BANQUE NATIONALE DE LA NLLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	328,763 83
Tiré en sus	1,427 00
Bons des E. U. pour garantir la circulation	200,000 00
Autres actions, Bons et hypothèques	2,800 00
Dû par des agents de rachat et de réserve	8,377 86
Dû par d'autres banques nationales	8,396 51
Dû par des banques et des banquiers d'Etat	581 07
Propriétés foncières, mobilier et installations	10,000 00
Dépenses courantes et taxes payées	6,148 13
Primes payées sur bons des E. U.	34,000 00
Chèques et autres items au comptant	290 40
Echanges pour le Clearing-House	80,085 91
Billets d'autres banques nationales	10,277 00
Petite monnaie y compris les nickels	945 06
Espèces	944 18
Billets Legal Tender	9,000 00
Cinq pour cent, fonds de rachats	9,000 00
Total	$714,922 01

PASSIF

Capital payé	$200,000 00
Surplus	1,000
Autres profits non partagés	2,509 44
Billets de la Banque nationale en circulation	178,250
Dépôts individuels	328,227 87
Certificats de dépôts payables sur demande	
Certificats de dépôts à terme (time)	2,000 00
Dû à d'autres banques nationales	966 27
Dû à des banques et à des banquiers de l'Etat	2,793 33
Total	$714,922 01

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau ci-dessus exact.

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 7 oct. 1874. W. CHRISTY.

Notice to Tax Payers.

THE undersigned respectfully announces to the Tax-Payers and the public in general, that he has removed his office from No 54 Exchange Alley between Bienville and Customhouse streets to No. 56 same Alley. He again tenders his heartfelt thanks for the liberal patronage which has been bestowed on him for the last twelve years, and hopes the continuance of the same.

JOHN T. DUFOUR,
No 56 Exchange-Alley

Avis aux Contribuables.

LE soussigné a transporté son bureau du No 54 Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane au No 56 même Passage. Il profite de cette occasion pour remercier sa clientèle et le public en général du bienveillant patronage qui lui a été accordé depuis dix ou douze ans. Le soussigné fera donc tous ses efforts pour continuer à donner pleine satisfaction au public en général.

JOHN T. DUFOUR.
1er oct—1m No 56 Passage de la Bourse

New Orleans Insurance Association.—Bureaux No 162 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1876.—Le 27 décembre dernier, à l'assemblée annuelle des actionnaires, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année suivante:

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LOUIS SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HENRY ABRAHAM,	M. MUSSON.

Le 24 du courant, à l'assemblée régulière des Directeurs, Mr. M. MUSSON a été réélu Président, Mr. G. LANAUX, Secrétaire.

28 jan—1L G. LANAUX, secrétaire.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.

LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzolz, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York ou à L. GRAND, Agent,
28v—1m Gallier Court, Lettre H. N. O.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,
via la Havane et Southampton.

Départ, vers le 4 février, à 7 heures du matin,

Le steamer allemand
FRANKFURT,
Capitaine F. VON BULOW,

partira de son quai, poteau 41, Quatrième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour passage, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO.,
23 janv—9t. No 42 de la rue de l'Union.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD

Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Frankfurt	25 déc.	4 Fév.
Hannover	1 fév.	—

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

Sujets aux conditions définies ci-dessous.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 36 "

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres ... $150 en or.
Entrepont ... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres ... $35 en or.
Entrepont ... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
5 août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,

Le steamer

CORTES,
Freeman, commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 3 Fév. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3¼ pour cent.

Passage... $50.

Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet. No 41.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.

A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7. 45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.

Le même bateau se rattachera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.

Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.

C. E. PAYNE,
4déc— Agent-général.

LA LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.

Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U.

Les trains arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:30 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face de City Hotel.

NORMAN JONES,
Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.—

THE MOBILE LINE.

THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST, Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS, CARRYING THE U. S. MAIL.

Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows.

Depart.		Arrive.	
Express	7:30 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.

NORMAN C. JONES,
Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
8	"	9	"
10	"	11 ½	"
Midi		1 ½	P. M.
2	P. M.	3 ½	"
4	"	5 ½	"
6	"		

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les Dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN,
5 mai— Surintendant-général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:20 A. M.	Express	12:30 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10.01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A. M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général. 14 jv 75

New Orleans, St-Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 30 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:20 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5:30 P. M.	Mail	10.01 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3.40 A. M. and arrive SUNDAY at 9.15 P. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, extraire pour le moment. Des contrats spéciaux pour les marchandises expédiées pour ces points à vront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt sera reçu au points sur ce chemin l'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à tous qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivant.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt à 5 heures.

8mai— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Au coin des rues Canal et Camp.

SEIZIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.

CONFORMEMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes d'incendie	$455,328 92	
Primes de mer	62,839 56	
Primes de rivières	75,231 32	
		$593,399 81
En moins—		
Risques non expirés le 31 décembre 1875	137,503 14	
Primes remboursées	34,972 22	
		$172,540 36
Montant net des primes		$420,859 45
A ajouter—		
Intérêts, sauvetages, etc		30,631 13
		$451,490 58
A déduire—		
Réassurances		$26,345 83
Pertes par les incendies	$110,972 73	
Pertes sur mer	16,842 69	
Pertes sur les rivières	30,373 21—158,188 63	
Réfaction (rebate)		42,493 47
Commissions aux agents		27,148 19
Dépenses générales des agences	$7,739 12	
Dépenses générales du bureau local	27,900 00	
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc	12,077 24—47,716	
Taxes d'Etat et taxes de ville	29,294	
		$331,177 80
Profits nets		$120,312 78
A déduire:—		
Dividende payé en août	$25,000	
Dividende déclaré	25,000—	$50,000
Réservés pour réclamations non réglées	15,000—	65,000 00
		$55,312 78

L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place:

Propriétés foncières	$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires	228,501 91
Actions et bons	93,574 50
Effets à recevoir	22,397 68
Primes en voie de recouvrement	73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission	10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances	4,137 61
Comptes en suspens	2,214 32
Divers débiteurs	7,212 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20	58,822 61
En caisse	10,250 24
	$552,827 96

PASSIF.

Réservées pour risques non expirés	$137,503 14
Dividende déclaré	25,000 00
Dividende non collecté	10,080 25
Réservé pour les réclamations non réglées	15,000 00
	$187,654 39

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.

JOHN LEMONNIER,
Troisième Justice de paix.
Paroisse d'Orléans, Lne.

Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	A. M. Bickham,
Placide Forstall,	A. Schreiber,
H. Gally,	J. Tuyes,
Chas. Lafitte,	W. A. Bell,
W. Van Benthuysen,	D. Fatjo,
Pierre Fontz,	D. D. Rogers,

19jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 102 rue du Canal.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876

CONFORMEMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875:

Primes sur les risques de feu	$350,836 57	
Primes sur les risques de mer	65,189 82	
Primes sur les risques de rivières	34,724 83	
Total		$450,7
En moins:		
Primes sur risques non expirés	$120,661 47	
Primes remboursées	1,961 60	$122,613 07
Primes nettes acquises		$328,137 72
A ajouter:		
Intérêts	$9,185 35	
Profits et pertes	5,380 40	
Primes sur l'or	254 92	14,800 67
		$342,938 40
Pertes payées		
Sur les risques de feu	$90,741 65	
Sur les risques de mer	15,954 27	
Sur les risques de rivière	5,802 83	
Pertes en litige	5,812 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	23,481 46	142,792 11
Réassurances		16,310 42
Réfaction (rebate)		21,818 88
Commissions d'agences		27,229 65
Dépenses d'agences		7,780 84
Taxes et Licences		10,568 50
Dépenses de bureau		27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		6,547 18
Frais de Cours et d'avocats		47 52 270,267 94
Bénéfice net		72,67 7

ACTIF,

En caisse	
Dépôt au Germania Natl. Bk.	$51,890 87
" Louisiana Natl. Bk.	20,324 61
Dépôt spécial au Germania National Bank	6,600 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à	27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évalués à	48,333 78
Effets à recevoir pour primes	7,560 93
Prêts sur hypothèques	140,573 22
Prêts sur nantissements	24,324 94
Effets à recevoir	13,931 80
Bons	32,412 83
Actions	23,556 78
Primes en voie de recouvrement	41,688 42
Propriétés foncières	74,174 77
Dû par divers	11,814 99
Bons des Etats-Unis	11,560 75 $555,524 58

PASSIF,

Capital payé en plein, (actions de $30)	$295,650 00
Effets à payer	666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés	544 50
Primes sur risques non terminés	120,661 47
Pertes non réglées	29,283 46
Dû à divers	7,008 84
Fonds de réserve	11,029 07 482,954 01
Surplus	$72,670 57

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.

G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants:

1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action;

2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes;

3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte.

MEL. MUSSON, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

DIRECTEURS,

A. J. GOMILA,	PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL,	L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS,	E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN,	LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT,	JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM,	M. MUSSON,

15janv—1m

ASSURANCES. Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.

Bureau No 125 rue Commune.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues au 31 décembre 1875		$177,707 87
Sur les risques d'incendie	$127,543 00	
Sur les risques maritimes	17,746 78	
Sur les risques de rivière	32,418 09	
		177,707 87
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	22,972 46	
Sur les risques maritimes	4,625 61	
Sur les risques de rivière	17,640 05 46,238 12	
Moins réfaction (Rebate)	20,876 06	
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875	15,315 50	
Réassurances	16,674 22	
Primes remboursées	1,056 91	
Loyer	3,907 61	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	13,603 85 71,439 15	117,677 27
Profits		$60,030 60
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre 1875	$25,969 40	
Réserve pour pertes en suspens	1,851 12	
Dividende de 10 pour cent déclaré ce jour	20,000 00	
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie	12,210 08	
		$60,030 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville	$49,823 77
Prêts sur nantissement	28,327 16
Effets pour primes à courte échéance	7,295 31
Actions de banque et autres actions	$1,840 25
Biens fonciers	34,324 87
Prime en voie de perception	23,663 90
En banque	$84,738 88
Balance dans la banque d'Amérique	542 96—85,280 84
Total de l'actif	$260,030 80

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.

M. T. DUCROS,
Notaire Public, No 18 rue Royale.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été

Résolu qu'un Dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.

LOUIS BARNETT,
11janv— Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

164 ....rue du Canal........ 10

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 1875, y compris les risques non expirés de née précédente:

Sur risques de feu	$569,621	
Sur risques de mer	52,556 10	
Sur risques de rivières	55,983 06	
Total des primes		$678,160 21
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 21
Pertes payées—		
sur risques d'incendie	$257,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	22,344 65	
	$327,476 50	
Taxes	25,409 85	
Réassurances et primes remboursées	25,549 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 87	
		$454,260 07
Profit		$102,431 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,814 42
Bons de la ville	216,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,411 80
Billets garantis par hypothèque et gages	327,279
Effets à recevoir	58,917
Primes en voie de recouvrement	84,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,909 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, pardevant moi le 15 juin 1875.

JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions,

DIRECTEURS:

P. Maspero,	Ed. Toby,
D. Fatjo,	P. Fourchy,
S. Z. Relf,	M. W. Smith,
L. F. Generes,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

16juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent. 23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32—	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		278,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 68	
Sur risques de mer	15,447 22	
Sur risques de rivières	55,558 91—	$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c.	73,706 33—	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital		$62,133 13

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01
Prêts sur bons et hypothèques	55,943 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande	$17,439 58
Argent en banque	83,089 96—200,529 54
Propriétés foncières	118,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres	153,581
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c	27,814 1
Total de l'actif	$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.

WM. H. HOLMES,
Seconde Justice de paix,
Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT, sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS.

Thomas A. Adams,	Sm'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	Adam Thompson,
Henry Abraham	P. N. Strong,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edward J. Gay,	John M. Sandidge,
Simon Hernsheim,	Simon Forcheimer,
Joseph B. Wolfe,	R. B. Post,
Edward Pilsbury,	John E. King,
Fred'k Camerden	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone,
George Martin,	Alfred Moulton,
L. C. Jurey,	Edward Nalle,
George W. Sentell,	A. Levi.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1869. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lehreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms Passports procured from Washington. Residence No 189 Esplanade Street.

ASSURANCES. NEUVIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

37........Rue Carondelet........3
Nlle-Orléans, 20 mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 30 avril 1875, savoir:

PRIMES DE L'ANNEE.

Sur risques d'incendie	$380,073 82	
Sur risques de rivières	221,229 76	
Sur risques de mer	44,116 41—	$645,419 9
En moins—		
Primes non expirées le 30 avril 1875	$ 89,742 00	
Primes remboursées	9,925 50—	99,667
Montant net des primes		$545,7

PERTES PAYEES, SAVOIR:

Sur risques d'incendie	$184,367 20	
Sur risques de rivières	126,452 58	
Sur risques de mer	8,320 65—	$299,170 3
Réassurances		14,589 82
Réfaction (rebate)		15,492 81
Taxes d'Etat et de Ville		22,418 46
Dépenses brutes, bureau local et agences		52,899 81
Profits et pertes		16,081 40—$390,562
Balance		$145,169
En plus, intérêts, escompte et épargnes reçus		105,054
		$250,224
En moins, 1er intérêt semi-annuel sur le capital payé et le second dû		110,000
Bénéfices net		140,224 53
En moins—réserves pour diminution de valeur des placements		23,094 50
Balance à partager sur le montant net des primes de 1874-5 et les primes non expirées de 1873-4		$117,130

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 394,452 15
Comptes en voie de recouvrement	50,328 47
Effets à recevoir, pour prêts sur actions et bons	322,922 04
Effets à recevoir à courtes échéances	28,011 45
Actions de banques et autres actions	218,103 55
Actions de chemins de fer de la ville	79,549 66
Bons de la ville et autres bons	110,681 56
Bons Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000
Bons de l'Odd Fellows Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association de secours pour les veuves et les orphelins juifs	2,000 00
Propriétés foncières	60,125 00

PASSIF:

Capital	$1,100,000 00
Réserves pour risques non expirés	89,742 2
Dividendes non payés y compris dividendes d'intérêt et de prime du 30 avril 1875	177,665 22
Ca'suel (surplus	118,818 65—1,486,216

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ED. A. PALFREY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment pardevant moi, ce 23 mai 1875.

EDWARD IVY, notaire public.

Le 20 du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer, SUR DEMANDE, un SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1875, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie (1,100,000) et un DIVIDENDE COMPTANT DE VINGT-CINQ POUR CENT aux Actionnaires ($471,769 88) du montant net de leurs primes participantes de l'année expirée le 30 avril 1875 et les primes participantes non expirées de l'année expirée le 30 avril 1874.

ED. A. PALFREY, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président
THOS. F. WALKER, Secr.

DIRECTEURS:

Moses Greenwood	R. M. Walmsley,
W. A. Johnson,	A. Brittin,
John I. Noble,	A. H. May,
John Chaffe,	E. H. Snowden,
Richard Milliken,	T. Lytt. Lyon,
Samuel E. Moore,	Wm C. Raymond,
J. I. Warren,	James S Prestidge
R. T. Buckner,	Samuel H. Boyd,
Saml. Friedlander,	Joseph McElroy,
A. A. Yates,	E. E. Wheelock,
John I. Adams,	Cyrus Bussey,
Isaac Scherck,	Wm. J. Behan,
	R. F. Eshleman.

Smai—1m

APPORT SUR L'ETAT —DU— STATE NATIONAL BANK, A LA NOUVELLE-ORLEANS,

ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du Vendredi 1er octobre 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escompte		$1,180,488 9
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		550,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		35,691 72
Dû par des agents (approuvés) de réserve		111,145 12
Dû par d'autres banques nationales		2,355 50
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		79,073 96
Propriétés foncières, mobilier et installations		146,174 27
Dépenses courantes et taxes payées		19,642
Primes payées		55,600
Echanges pour le Clearing House	$162,422 29	
Billets d'autres banques nationales	2,159 00	
Petite monnaie (y compris les nickels)	1,300 06	
Espèces	22,222 36	
Billet legal tender	153,466 00—	352,579 71
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis pour cent des billets en circulation		25,000 00
Total		$2,571,756 02

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	38,598 84
D'autres profits non partagés	25,890 82
Billets de banque nationale non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,589 79
Dépôts individuels sujets à des chèques	$962,702 58
Certificats de dépôts sujets à demande	2,000 60
Chèques certifiés	32,012 01
Chèques du caissier non payés	100 00
	996,815 87
Dû à d'autres banques nationales	59,428 23
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	61,430 47
Total	$2,571,756 02

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la susdite banque, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 11 octobre 1875.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Exact—témoins:
ALF. MOULTON,
W. T. BLAKEMORE, } Directeurs
SAM'L FRIEDLANDER.
12oct—1f

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1875, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		$1,791 70
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875		5,245 38
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1875	$5,499 95	
Escompte de billets payés avant l'échéance	247 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	1,281 48	
	$7,034 14	
Bénéfice net	112 94	
	$7,187 08	$7,187 08

L'actif de la Société est comme suit.

Billets payables mensuellement garantis par première hypothèque et privilège de vendeur	$84,905 77½
Propriétés foncières	9,450 22
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,051 41
Currency des Etats-Unis	144 25¼ 1,810 67¾
Effets à recevoir	7,160 15
Divers débiteurs	590 77
Installations	1,000 00
Intérêt courant	265 38
	105,171
Actions payées en plein	73,150 00
Actions payées en partie	3,792 55
Scrip	4,880 00
Dividende No 1 non-réclamé	127 20
Effets à payer	400 00
Divers créanciers	402 06
Surplus de l'actif	16,470 22 105,172

Nous, soussignés, déclarons solennellement que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDES, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 21 octobre A. D, 1875.

G. LEGARDEUR JR., Notaire Public.
21 oct—1m

ASSURANCES. Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE..........$500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$634,873
Pertes, dépenses, taxes	$196,368 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,526 54	
		$55,515 30
Bénéfice net		$78,341 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHE.		
Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,970 0
En caisse et primes en voie de recouvrement		120,775 71
		$530,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie No 61 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875—

JNO. G. GAINES,	JAS. I. DAY,
R. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	JAMES BYRNES,
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	W. B. SCHMIDT,
CHAS. MACREADY,	L. ALOUS,
W. K. SEYMOUR,	ISAAC L. HAAS,
RICHARD FLOWER,	SCOTT MCGEHEE,
J. WEIS,	GEO. JONAS,
R. W. TAYLOR,	D. FATJO,
J. C. MORRIS,	T. L. AIREY,

7 mars—au 1er janvier.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$138,5
Primes sur les Risques de feu	$120,480 15	
Primes sur les Risques de rivières	22,811	
Primes sur les Risques de mer	25,721 19	
Moins les primes rendues	2,727	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	30,687	34,614
Primes nettes pour l'année 1873		$14...,386 14
Déduit pour l'année 1873		26,245 03
		$128,254
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$30,267	
Sur les Risques des rivières	18,	
Sur les Risques de mer	25,726	
Réassurances		
Taxes		
Réfaction au lieu de scrips, dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	13,864	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,280	
	$84,906	
Moins escompte et intérêts	25,613	58,...
		$128,304
Pertes non réglées		20,00
		$128,30

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse	$20,408
Billets à recevoir sur prêts et sur gages	
Billets à recevoir sur Primes	$28,573
Billets à recevoir en voie de recouvrement	$1,088
Propriété foncière	63,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	228,546
Actions de Banques	14,380
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000
Actions du Harbor Protection Company	800
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,000
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnie d'assurance	1,30
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	1,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	265,158

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'atteste ma signature et le sceau.

ANDREW HERO,
7 janv—1m Notaire Public.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-HUITIEME ETAT

De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.		
Primes d'incendie	$90,284	
Primes sur les rivières	13,068	
Primes maritimes	9,042	
		112,466
Moins, primes remboursées		2,426
		$110,087
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,880	
Réfaction (rebate)	10,277	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 30	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804
		16,283

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 87
Prêts garantis par hypothèque	$31,906 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	142,596 68
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	13,100 69
En caisse	27,082 84
	$242,424

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875.

JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir mardi, 11 mai.

9 mai—10t.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues	$...
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,967
Réassurances, réfactions (rebates), dépenses, etc	
	194,...
Total de l'Actif	$...

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham,	S. Katz,	Louis Schneider
A. Eimer Bader,	Jos. Keller,	W. B. Schmidt
H. A. Baumgarten,	Th. Lilienthal,	R. Sieg,
	E. F. Del Bondio,	C. H. Miller,
Isaac Scherck,	H. Eicke,	S. I. Naxits,
J. H. Schwarz,	Chas. Engsfeld,	H. Pahlman,
Louis Schwarz,	M. Frank,	F. Rickert,
E. Weissenbach,	H. R. Gogreve,	F. Roder,
R. Wildermann		

ASSURANCES. Premier état annuel —DE— ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal.
Le 13 décembre 1875.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1875.

Primes d'incendie		$52,641
Primes de rivières		1,113 6
Total des primes		$53,515 13
En moins—primes non expirées		35,576 73
Montant net des primes		$17,935 39
A déduire:		
Pertes par les incendies—payées	$ 226 85	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 56	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 63

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières approuvées valant $395,450	$151,133 40
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêts garantis par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	5,338 38
Effets à recevoir	
8 pour cent d'intérêt	10,350 8
Primes en voie de recouvrement	10,442 44
Effets à recevoir pour primes	27,420 55
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	800 09
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agences	12,418 72
Capital souscrit, en voie de réglement	1,043 75
	$4,451 50
	$263,942

PASSIF.

Capital, 4,183 1-3 actions, de $100, assurées 1875 inaction.	$212,750
Montant réservé pour garantir sur non terminés tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,482 1
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,828 46
Montant réservé pour perte non réglées	5,546 63
Solde en mains	789 11
	$255,942 53

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 1 A. D. 1874.

Rapport sur l'Etat —DE LA— BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,315,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation	556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques	35,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés	98,741 96
Dû par d'autres banques nationales	22,086 85
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	159,015
Propriétés foncières, mobilier et installations	139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées	22,563 89
Primes payées	55,6 00
Echanges pour le Clearing House	$121,515 27
Billets d'autres banques nationales	26,302 00
Petite monnaie (y compris les nickels)	2,371 79
Espèces	77,379 17
Billets Legal Tender	465,823 00 $705,...
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats Unis (5 pour cent de la circulation)	25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)	4,000 00
Total	$2,998,545 96

PASSIF.

Capital payé	$550,000 00
Surplus	38,590 84
Autres profits non-partagés	27,474
Billets de banque nationale, non rachetés	500,000 00
Dividendes non payés	9,993 15
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00
Chèques certifiés	12,556 56
Chèques du caissier, non payés	100 00
	1,342,227 65
Dû à d'autres banques nationales	79,541 16
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat	51,696 65
Total	$2,998,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que le tableau qui précède exact.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 1er jour de juillet 1875.

THEO. GUYOL, notaire public.

Exact—témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120........RUE DE LA COMMUNE........120

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875		
Feu	$90,553 60	
Mer	12,339 20	
Rivières	5,151 3	13
Plus—risques non expirés le 31 mars 1874		15,745 00
		148
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,300 00
Montant net des primes		
Perte par le feu	$4,819	
Pertes sur les rivières	22,541	$43,161 18
Réfaction (rebate)		23,334 23
Réassurances		4,699 08
Primes remboursées		1,325 10
Taxes		14,211 50
Casuel		1,170 42
Loyers		4,588 33
Dépenses		15,408 48
		$117,898 38
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 18 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$238,994 43
Mobilier	4,993 93
Actions du Harber boat	850 00
Bons de la Ville	1,820 00
Actions de la banque de l'Etat	4,600 00
Comptes pour primes en voie de recouvrement net	14,622 51
En caisse	35,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875.

J. H. OGLESBY, Président
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans

Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875.

E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande.

16 avril—1m

ETAT DE SITUATION —DE LA— Germania National Bank DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

31 décembre 1874.

ACTIF.

Billets escomptés	$663,758 7
Prêts sur demande	68,365
Bons des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour répondre de la circulation	300,000
Primes sur les bons ci-dessus	25,000
Billets des E. U. déposés au Trésor des E. U. pour racheter la circulation	13,500
Actions et bons divers	22,283
Dû par des banques et des banquiers éloignés	9,155 0
Mobilier et accessoires	
Avoir en argent	
Fonds des E. U. en main	112,000
Comptant en caisse	451,029 95
Dû dans les banques de New-York	205,980 1	768,496 96
Total de l'actif	$1,880,441 92

PASSIF.

Capital payé	$ 300,000
Excédant de fonds	37,000
Billets émis	267,100
Dépôts	1,373,504 86
Dû à des banques et à des banquiers éloignés	54,199
Profits bruts pendant les 6 derniers mois	67,365 81
Moins dépenses et taxes	19,508 87
Profits nets (sur lesquels un dividende de 7 pour cent soit $22,500 a été déclaré aux actionnaires)	48,856 78
Total du passif	$1,880,4

LOUIS SCHNEIDER, Président.